



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 26 octobre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 20 octobre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, Adjoint au Maire. Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VANNUCCI	à	Mme RUGGERI-ZANETTACCI
M. ARESU	à	Mme VILLANOVA
Mme CORTICCHIATO	à	Laurent MARCANGELI
M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. MONDOLONI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme MASSEI	à	Mme ZUCCARELLI
M. CHAREYRE	à	M. HABANI
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
Mme GIACOMETTI	à	M. LEONETTI

Etaient absents :

M. KERVELLA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	32
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme ZUCCARELLI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 26 octobre 2015

Délibération N°2015/ 365

Mise en place d'un dispositif de visioconférence pour les besoins de l'administration communale, dans le but de réduire l'impact carbone.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

La Mairie d'Ajaccio– afin de s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement- propose la mise en place d'un dispositif de visioconférence au sein de son administration communale, dans le but de réduire l'impact carbone de la collectivité sur l'environnement, par la diminution des déplacements des agents sur le territoire Ajaccien mais aussi départemental, régional, national et européen. La réalisation de cette opération permettra :

- la mise en place de pratiques de management environnemental, visant à prendre en compte l'impact sur l'environnement des activités de la collectivité, à l'évaluer et à le réduire. Ainsi de nouvelles procédures organisationnelles de travail seront mises en place sur le territoire Ajaccien;
- d'intégrer la visioconférence comme un outil professionnel au quotidien, avec la mise à disposition de deux salles équipées pour le personnel communal mais également pour les acteurs publics et/ou privés travaillant avec ceux-ci ou ayant besoin d'accéder à ce type de matériel et aux bénéficiaires de formations (personnel communal ; autres bénéficiaires institutionnels et issus des organisations professionnelles, syndicales....).
- de promouvoir ce mode de fonctionnement auprès des partenaires externes – dans le cadre de l'ensemble des activités menées par la collectivité. Une instauration comme le mode privilégié de fonctionnement et de communication vers les partenaires externes sera recherchée.

Il s'agit d'une opération exemplaire puisque la collectivité aura la possibilité de réduire considérablement les déplacements de ses agents et participera activement à réduire l'impact carbone sur l'environnement.

Afin de mettre en place ce système de visioconférence, l'administration communale prévoit :

- l'équipement en système de visioconférence de 2 salles pour 20 utilisateurs : une à l'Hôtel de Ville et une dans le bâtiment de Grossetti (Salle de formation) ;
- la réalisation d'une étude d'architecture et la réalisation d'une prestation liée à la gestion et au pilotage du projet.

Cette opération est éligible au programme opérationnel FEDER 2007/2013 - sous-mesure 3.1.2 : « structurer le développement et la compétitivité de l'île par le numérique ». Le plan de financement de cette opération que je porte à votre connaissance se présente ainsi qu'il suit:

Coût de l'opération : 87 636,15 € HT

Dont :

FEDER : 43 818,08€ (taux d'intervention : 50 %)

Ville d'Ajaccio: 43 818,07€ (taux d'intervention : 50 %)

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du PO FEDER auprès du service instructeur de la sous-mesure 3.1.2 et de signer les actes conventionnels subséquents.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de M. Stéphane Sbraggia, adjoint délégué.
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 26 octobre 2015 ;

AUTORISE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du PO FEDER auprès du service instructeur de la sous-mesure 3.1.2 et de signer les actes conventionnels subséquents.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

 **LE DEPUTE-MAIRE**

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20151030-2015_365-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2015
Publication : 30/10/2015

Pour l'autorité Compétente"
par délégation

